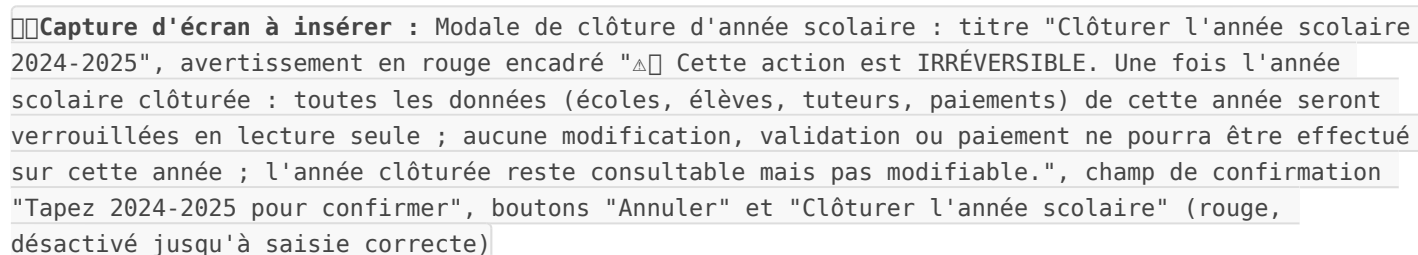


A.14.14.6 — Clôturer une année scolaire

14.6 Clôturer une année scolaire

La **clôture d'une année scolaire** est une opération de fin de cycle qui verrouille définitivement toutes les données de l'année concernée. Une fois clôturée, aucune modification ne peut être apportée aux données de cette année.

1. Dans le tableau des années scolaires, cliquez sur **Clôturer** sur la ligne de l'année à clôturer.
2. Une fenêtre modale de confirmation très explicite s'affiche :

 Capture d'écran à insérer : Modale de clôture d'année scolaire : titre "Clôturer l'année scolaire 2024-2025", avertissement en rouge encadré "⚠ Cette action est IRRÉVERSIBLE. Une fois l'année scolaire clôturée : toutes les données (écoles, élèves, tuteurs, paiements) de cette année seront verrouillées en lecture seule ; aucune modification, validation ou paiement ne pourra être effectué sur cette année ; l'année clôturée reste consultable mais pas modifiable.", champ de confirmation "Tapez 2024-2025 pour confirmer", boutons "Annuler" et "Clôturer l'année scolaire" (rouge, désactivé jusqu'à saisie correcte)

3. Tapez le libellé exact de l'année (ex : 2024-2025) dans le champ de confirmation.
4. Le bouton **Clôturer l'année scolaire** s'active.
5. Cliquez dessus pour finaliser.

⚠ **Attention — Action irréversible.** La clôture d'une année scolaire est définitive et ne peut pas être annulée. Assurez-vous que tous les paiements de l'année ont été traités, tous les rapports générés, et toutes les données validées avant de procéder à la clôture. Consultez l'équipe de coordination PAAF avant toute clôture.

Revision #1

Created 2026-06-14 21:07:21 UTC by Chris Muzele

Updated 2026-06-14 21:07:21 UTC by Chris Muzele